

**INNOVATIVE MEDICINE FOR EVERYONE, EVERYWHERE**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Forte croissance des produits opérationnels en 2011

**LYON, le 29 février 2012** – ADOCIA (NYSE Euronext - FR0011184241 – ADOC), société de biotechnologies spécialisée dans la formulation de protéines thérapeutiques pour le traitement du diabète et des plaies chroniques (*ulcère du pied diabétique, ulcère veineux*), annonce aujourd'hui 3,8 millions d'euros de produits opérationnels au titre de l'exercice 2011 contre 2,1 millions d'euros en 2010.

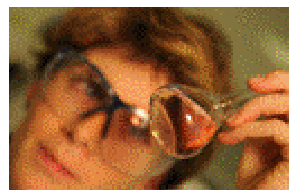
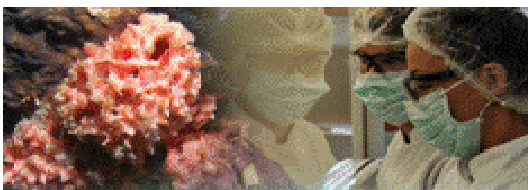
### Détail des produits opérationnels et évolution

<i>En milliers d'euros – Normes IFRS</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<i>Contrats de recherche et collaboration</i>	1 472	111
<i>Revenus de licences</i>	79	-
Chiffre d'affaires (a)	1 551	111
Subventions, financements publics et crédit d'impôt recherche (b)	2 223	2 036
<b>Produits opérationnels (a)+(b)</b>	<b>3 774</b>	<b>2 147</b>

Les produits opérationnels de 2011 progressent de plus de 75% par rapport à ceux enregistrés au titre de l'exercice 2010. Cette croissance s'explique essentiellement par les contrats de recherche et collaboration signés avec deux grands groupes pharmaceutiques pour lesquels ADOCIA réalise des prestations de services, notamment dans la formulation des anticorps monoclonaux.

Les revenus de licences proviennent du premier accord signé le 13 décembre 2011 sur notre projet d'insuline analogue à action ultra rapide : le premier paiement de 7,6 millions d'euros lié à la signature du contrat (*up-front payment* de 10 millions de dollars) est comptabilisé en chiffre d'affaires de manière linéaire, sur toute la durée anticipée du programme de développement clinique prévu au contrat. En conséquence, un montant de 79 mille euros a été reconnu en chiffre d'affaires en 2011.

Outre le chiffre d'affaires, les autres produits opérationnels incluent essentiellement le montant du crédit d'impôt recherche basé sur les dépenses 2011 qui s'élève à 2,1 millions d'euros, contre 1,5 million d'euros en 2010, reflétant l'augmentation des dépenses de Recherche et Développement.



## Solidité de la trésorerie

Au 31 décembre 2011, la trésorerie et équivalents de trésorerie de la société s'élevait à 5,9 millions d'euros. Comme annoncé précédemment, la société a reçu fin janvier un montant de 7,6 millions d'euros de son partenaire, au titre de *l'up-front payment*. En outre, la réalisation avec succès de son introduction en bourse le 14 février 2012 lui a permis de lever 25,3 millions d'euros.

Gérard SOULA, Président Directeur Général et cofondateur d'ADOCIA, déclare : « 2011 marque une étape clé dans la vie de la société. La signature d'un contrat majeur de licence en fin d'année et la préparation de son introduction en bourse, qui s'est finalisée avec succès en février 2012, font d'ADOCIA une société reconnue dans le domaine des biotechnologies. Les fonds dont nous disposons aujourd'hui (36 millions d'euros) à la suite de notre introduction en bourse vont nous permettre de poursuivre avec sérénité l'accélération du développement de notre société pour réaliser nos objectifs ambitieux ».

## **A PROPOS D'ADOCIA :**

Société de biotechnologies fondée en 2005 par Gérard, Olivier et Rémi SOULA (Gérard SOULA est le fondateur de Flamel Technologies), ADOCIA a pour mission la création de médicaments plus performants, dits « best-in-class », pour des pathologies de masse, à partir de la formulation innovante de certaines protéines thérapeutiques déjà approuvées.

A ce jour, ADOCIA conduit deux programmes de développement collaboratifs avec des acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique. De plus, ADOCIA a signé fin 2011 un contrat de licence exclusive et mondiale avec Eli Lilly pour le développement d'une insuline analogue ultra-rapide.

Outre la famille SOULA qui, avec près de 25,6% du capital, est l'actionnaire de référence d'ADOCIA, ADOCIA compte parmi ses actionnaires certains des plus grands fonds d'investissement spécialisés dans l'innovation : Innobio et Bioam (gérés par CDC Entreprises), IdInvest, Amundi, Viveris, Oréo Finance et SHAM.

Les actions d'ADOCIA sont cotées depuis le 14 février 2012 sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Pour plus d'informations sur ADOCIA, visitez le site [www.adocia.com](http://www.adocia.com)

**ADOC**  
LISTED  
NYSE  
EURONEXT

### **Gérard SOULA**

Président Directeur Général

**ADOCIA**

Tél. : +33 (0)4 72 610 610

[contactinvestisseurs@adocia.com](mailto:contactinvestisseurs@adocia.com)

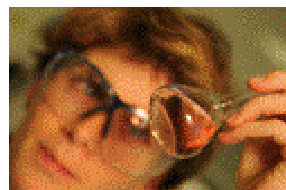
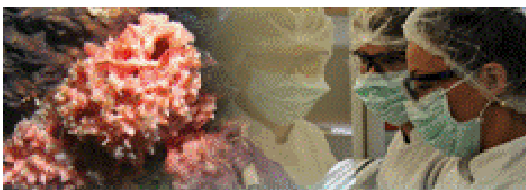
### **NewCap.**

Communication financière et relations investisseurs

Axelle Vuillermet / Emmanuel Huynh

Tél. : +33(0)1 44 71 94 94

[adocia@newcap.fr](mailto:adocia@newcap.fr)



## Avertissement

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, d'actions ADOCIA dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*En particulier :*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de souscription de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions ou valeurs mobilières d'ADOCIA ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'ADOCIA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ADOCIA n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication par ADOCIA d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions d'ADOCIA ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le "Financial Promotion Order"), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc.") du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les "Personnes Habilitées"). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.*

*Le présent document contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le prospectus visé par l'AMF relatif à l'introduction en bourse d'ADOCIA, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels ADOCIA est présente.*